

ARRETE DE CIRCULATION TEMPORAIRE ROUTE DE DAX

N° 2025-118PM

Le Maire de la Commune de Saint Geours de Marenne,

- **Vu** les articles L.2211.1 et L 2212.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le Code de la Route,
- **Vu** la demande de Monsieur Bryan LARRIEU, représentant l'entreprise Télécom Optique Services en charge des travaux sur le réseau fibre optique, 19 route de Dax, en agglomération, sur la commune de SAINT GEOURS DE MAREMNE,
- **Considérant** qu'il convient pour cette exécution de prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires à la circulation sur les voies de ladite commune,

ARRETE

ARTICLE 1 : La société Télécom Optique Services est autorisée à réaliser des travaux de réparation de réseaux fibre optique, 19 route de Dax, sur accotement, en agglomération sur la commune de SAINT GEOURS DE MAREMNE du 20/10/2025 au 24/10/2025 inclus.

ARTICLE 2 : Durant les travaux, au 19 route de Dax, le stationnement sera interdit à tous types de véhicules et une restriction de l'accotement sera mis en place tout en maintenant obligatoirement un passage sécurisé pour les piétons.

ARTICLE 3 : La société Télécom Optique Services est chargée d'informer les usagers et de mettre en place la signalétique adaptée.
La fourniture et la mise en place des dispositifs nécessaires à la signalisation, seront assurées par la société Télécom Optique Services.

ARTICLE 4 : Les prescriptions du présent arrêté seront rappelées sur les lieux par la mise en place de panneaux réglementaires par la société Télécom Optique Services.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise, pour exécution, à :
- Mr le Commandant de la Brigade Locale de Gendarmerie de Saint Vincent de Tyrosse,
- Mr le Responsable des Services Techniques,
- UTD de Soustons, 15 rue de Moscou, 40140 SOUSTONS
- Télécom Optique Services, 12 avenue du Béarn, 64230 IDRON

Fait à Saint Geours de Marenne, le 17 octobre 2025

**Le Maire,
Mathieu DIRIBERRY**

